

NOTES D'ENQUETE

LE THORONET (83) 14.05.1995

1 – CONTEXTE DE REEXAMEN DU CAS

Le GEIPAN continue à publier l'ensemble de ses archives sur son site public www.geipan.fr

Dans ses publications, figurent des cas anciens classés à l'époque en cas de type « D » et qui font aujourd'hui l'objet d'un réexamen, dans le seul but d'être plus pertinent dans les conclusions.

Grâce à de nouveaux moyens techniques (logiciels) et à l'expérience d'enquête acquise depuis toutes ces dernières années, ce réexamen aboutit quelquefois à de nouvelles remarques voire à un changement de classification explicité dans une note d'enquête.

Ce cas d'observation, anciennement nommé LORGUES (83) 14.05.1995, fait partie de cas classés « D » en 1995 par le SEPRA.

2 – DESCRIPTION DU CAS

Dans la nuit du 14 au 15 mai 1995 après 23h30, un campeur séjournant dans un bois retiré de la commune du THORONET (83) entend « *comme un soufflement, pas très fort* », à l'extérieur. Pensant qu'il s'agit d'un chasseur, il sort et aperçoit entre les arbres, en direction du sommet de la côte, « *un objet très brillant de couleur blanche ou bleue* ».

Le PAN a « *la forme d'un œuf* ». Son centre est très brillant et d'un blanc très pur. Tout autour sont visibles « *des sortes de pointes allumées de couleur bleue* », très brillantes. Le PAN était en outre silencieux.

La hauteur angulaire du PAN est faible, puisqu'il est décrit comme flottant « *à environ un mètre au-dessus du sol* ». La taille angulaire du PAN est en revanche plutôt importante, puisque le témoin estime que le PAN « *devait avoir 1,50 mètre de haut et cinquante centimètres de large* », vu depuis une distance estimée « *à cinq ou six mètres* ».

Le témoin a tenté immédiatement de prendre le PAN en photo à l'aide d'un appareil situé dans son véhicule, à proximité immédiate, mais l'appareil photo s'est apparemment bloqué. A cet instant, le PAN a donné l'impression de grossir énormément et de s'approcher du témoin. Celui a pris peur et est monté aussitôt dans sa voiture, pour s'enfuir en direction du Thoronet. Le PAN a semblé suivre le témoin pendant quelques secondes, avant qu'il ne le perde de vue. Le témoin ignore la manière dont le PAN a disparu.

Au Thoronet, il appelle au téléphone la gendarmerie de LORGUES (83), qui envoie aussitôt une équipe sur place.

L'enquête effectuée sur place immédiatement et les jours suivants n'a pas permis de trouver des traces particulières au sol ou sur la végétation ni de recueillir d'autre témoignage. Aucun vol d'appareil militaire n'a eu lieu le soir de l'observation sur la zone concernée.

3 – REEXAMEN DU CAS

Vérification de la situation géographique :

Les descriptions des lieux d'observation et du PAN sont assez précises, ce qui permet d'analyser plus en détail ce cas.

Le témoin faisait du camping dans une pinède retirée de la commune du Thoronet (83), située près du hameau du Clapier, à mi-chemin des hameaux du Moutas et des Feyriers. Le lieu d'observation du PAN se situe à environ 5 km au Nord du centre de l'agglomération, et à environ 3 km du CD17, depuis le carrefour dit « Le Pont d'Aryens » (Figure 1).

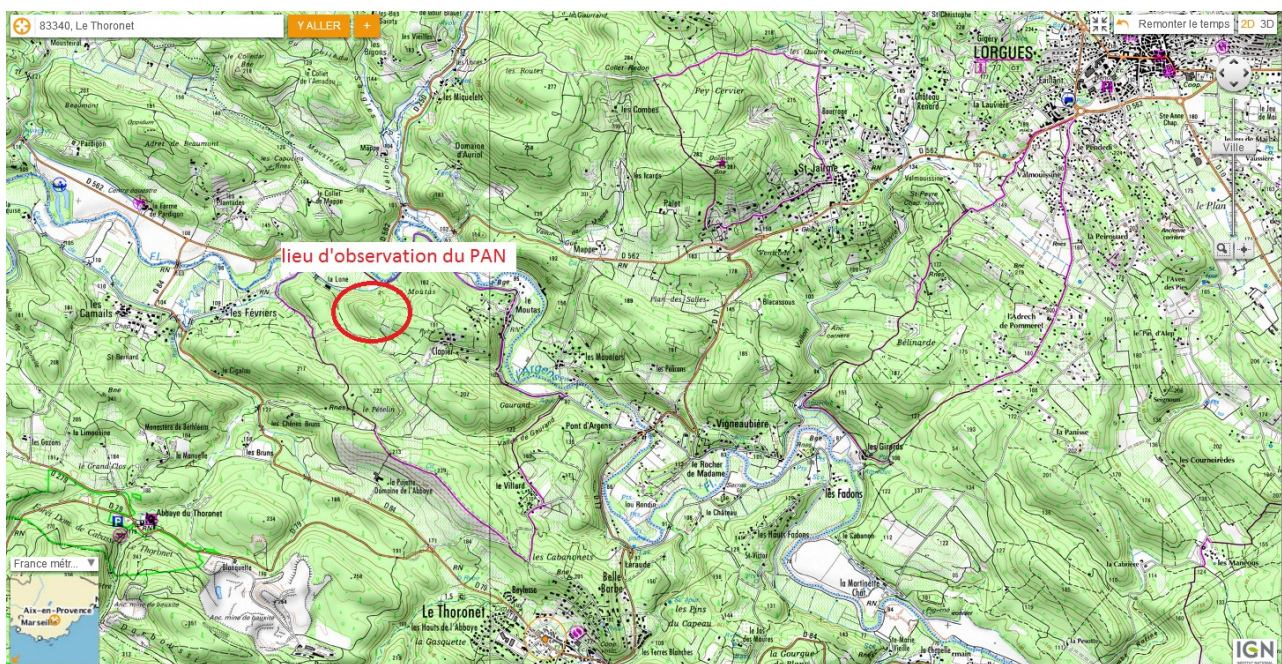


Figure 1 : Géoportail – localisation du lieu d'observation.

Le Thoronet (83) est bien la commune du lieu d'observation (coordonnées : 43°27'10" Nord, 6°18'16" Est).

Vérification de l'heure de l'observation :

Le témoin a installé sa tente vers 20h30, le 14 mai 1995.

Vers 23h30, alors qu'il est en train de lire un journal dans sa tente, il entend « *comme un soufflement, pas très fort* », à l'extérieur.

C'est à 0h15, le 15 mai 1995, que le témoin contacte la gendarmerie de Lorgues depuis une cabine téléphonique située au centre de l'agglomération du Thoronet. Cette donnée nous indique que l'horaire d'observation du PAN est plus vraisemblablement proche de 0h00, et non 23h30 comme évoqué par le témoin, car la distance à parcourir entre le lieu d'observation du PAN et le centre du Thoronet est d'environ 6 km (3 km entre la pinède où a lieu l'observation et le Pont d'Aryens, puis encore 3 km entre le Pont d'Aryens et le centre du Thoronet). Une telle distance, parcourue par un témoin affolé et en fuite, ne prend en effet que quelques minutes tout au plus.

Vers 0h30, les gendarmes de Lorgues arrivent au centre du Thoronet, ce qui est cohérent avec la distance d'environ 10 km séparant ces deux communes. Ils se rendent aussitôt sur le lieu d'observation du PAN en compagnie du témoin.

L'heure d'arrivée sur les lieux n'est malheureusement pas précisée, mais au vu des données fournies ci-dessus, on peut l'estimer dans un créneau compris entre 0h35 et 0h45. A ce moment-là, le PAN

n'est plus visible. Les recherches effectuées aussitôt sur place s'avèrent négatives.

Aucune heure précise d'observation n'est donnée par le témoin ainsi que par les gendarmes. Cependant, l'heure d'observation par le témoin est sans doute plus **proche de minuit** le 14 mai 1995. L'observation des lieux et du ciel par les gendarmes peut être comprise entre 0h35 et 0h45 le 15 mai 1995.

Vérifications météorologiques :

Le témoin ne fournit aucune donnée météorologique.

Les gendarmes notent la présence de la Lune dans le ciel, on peut donc déduire que la météo est plutôt bonne, avec un ciel au moins partiellement dégagé.

Ils notent également la présence d'une légère brume.

La station météo la plus proche ayant conservé des archives pour la date de l'observation est celle du Luc – Le Cannet-des-Maures (83), distante de 13 km. Malheureusement, celles-ci sont fragmentaires, aucune donnée n'ayant été enregistré à l'heure d'observation du PAN. Les hautes pressions atmosphériques enregistrées à cette station dans la soirée du 14 mai et la matinée du 15 mai 1995 sont néanmoins cohérentes avec de **bonnes conditions météorologiques**. (Figure 2).

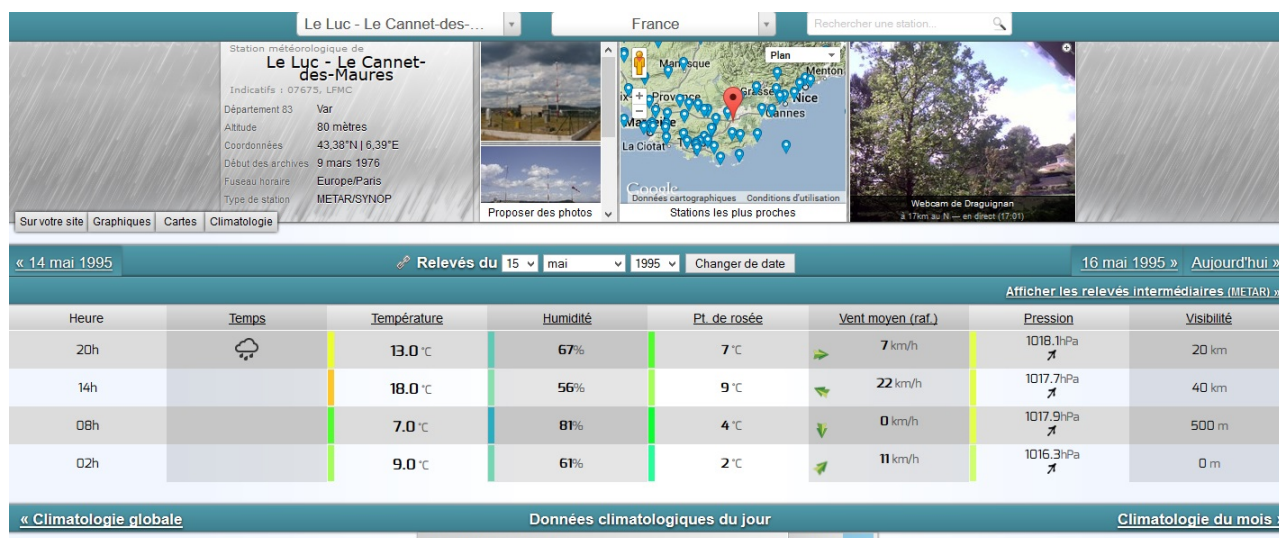


Figure 2 : relevés météo pour la station du Luc – Le Cannet-des-Maures (image : Infoclimat.fr)

Vérification astronomique :

A leur arrivée sur le lieu du campement entre 0h35 et 0h45, les gendarmes notent que la pleine Lune est observable, à travers les arbres, dans la direction du PAN indiquée par le témoin.

Cela permet de déduire une direction approximative pour ce dernier, c'est-à-dire le **Sud-Sud-Est**, avec un **azimut compris entre 162°** (azimut de la Lune à 0h30) **et 165°** (azimut de la Lune à 0h45).

4 – RECHERCHE D'UNE HYPOTHESE EXPLICATIVE

Deux hypothèses envisagées : l'observation astronomique et l'observation d'un spot lumineux.

Observation astronomique :

Le fait que le PAN soit immobile et décrit comme flottant au-dessus de l'horizon est cohérent avec une observation de type astronomique, notamment celle de la Lune, puisque le PAN est décrit comme ayant la forme d'un œuf très brillant et de couleur claire.

Les détails fournis par les témoins et les gendarmes sont d'ailleurs en faveur d'une telle hypothèse, puisque la direction d'observation du PAN est identique à celle de la Lune lors de l'arrivée des gendarmes sur le lieu d'observation.

Une reconstitution sur Stellarium pour Le Thoronet (coordonnées : 43°27'10" Nord, 6°18'16" Est) montre que la **Lune, en phase pleine**, se situait :

- à 0h30 : une hauteur angulaire de 26,5° et un azimut de 162°.
- à 0h45 : une hauteur angulaire de 27° et un azimut de 165°.

Ces différents horaires sont indiqués, car l'heure exacte d'arrivée des gendarmes sur le lieu d'observation est imprécise (Figures 3, 4).

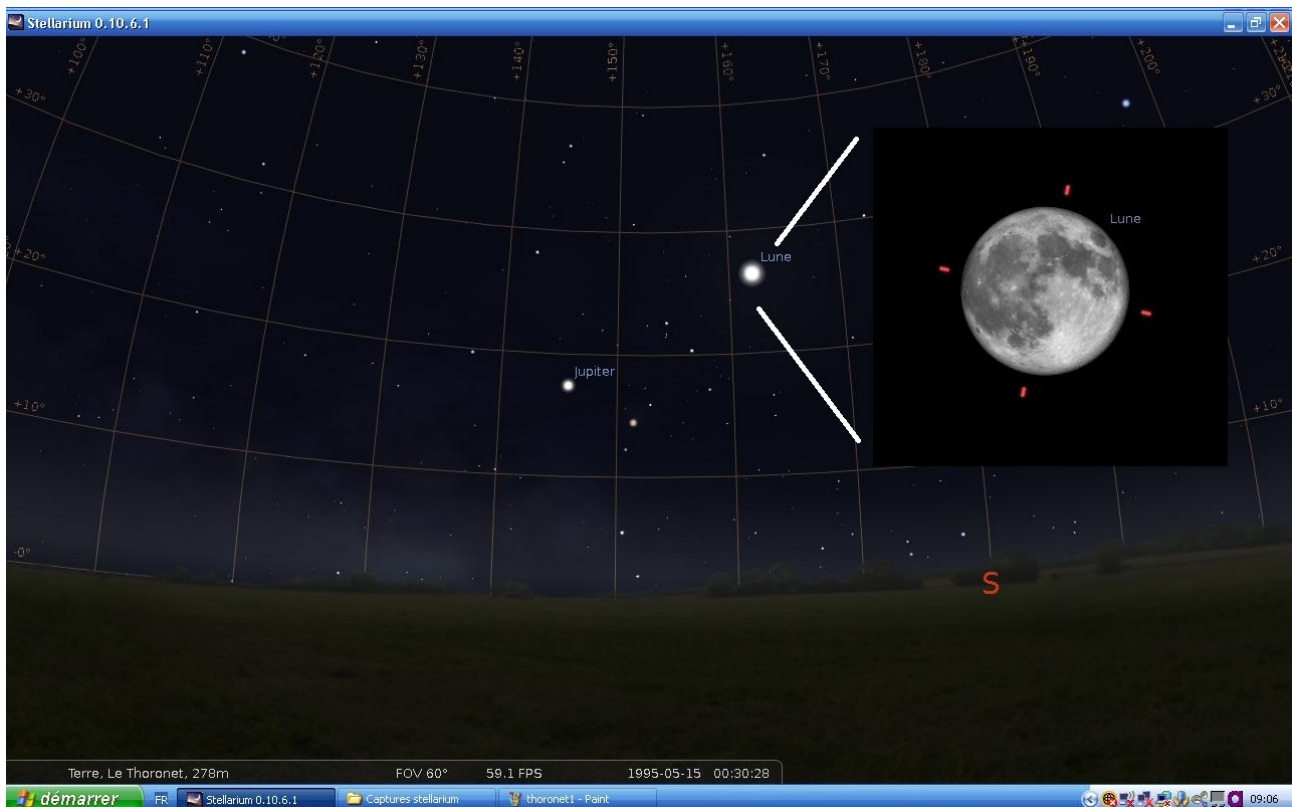


Figure 3 : Stellarium – reconstitution du ciel de l'observation à 0h30, et phase de la Lune



Figure 4 : Stellarium – reconstitution du ciel de l'observation à 0h45

A 0h00, heure vraisemblable d'observation du PAN, la Lune se situait à une hauteur angulaire de $24,5^\circ$ et un azimut de 154° (Figure 5).

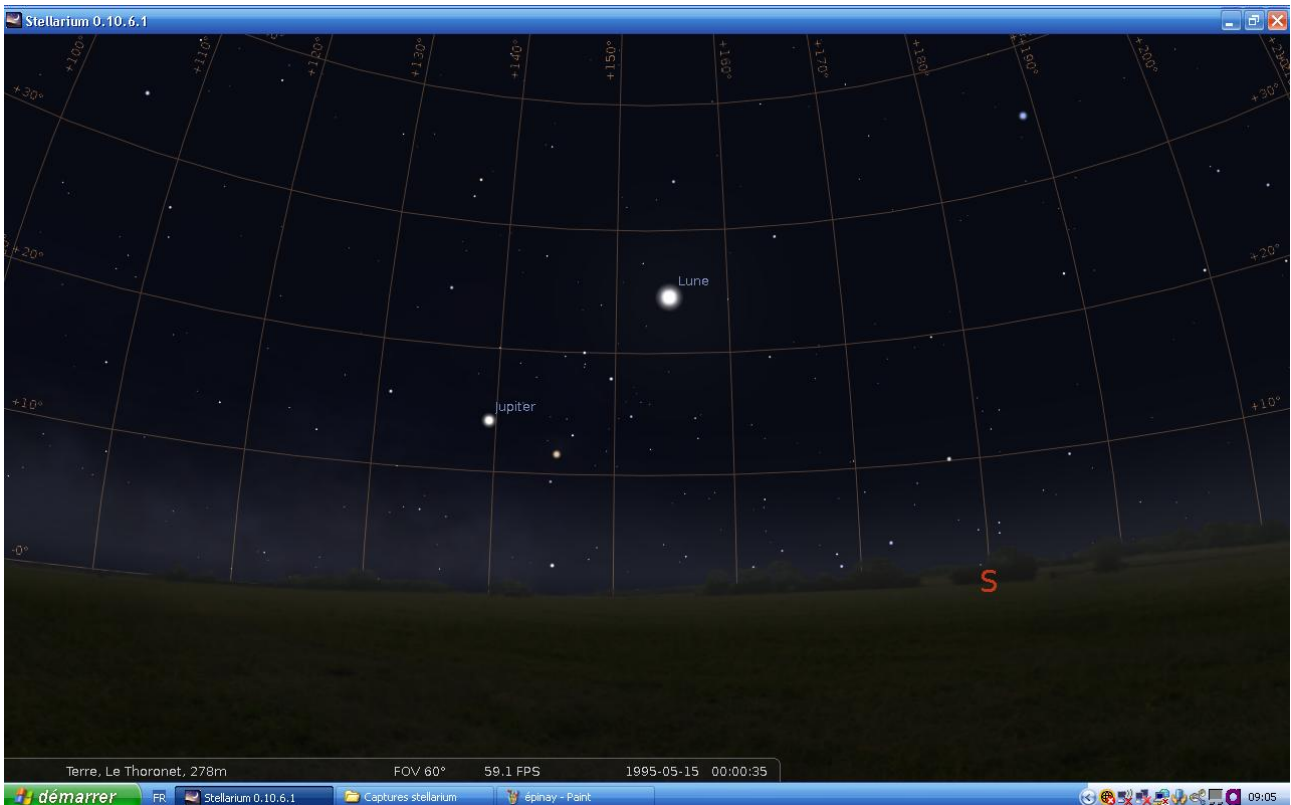


Figure 5 : Stellarium – reconstitution du ciel de l'observation à 0h00

L'hypothèse envisageable d'une méprise avec la Lune est confortée par le faible déplacement

apparent de la Lune entre l'heure d'observation du PAN et celle de l'arrivée des gendarmes (entre 8 et 11° environ en azimut, et entre 2 et 2,5° environ en hauteur). La forte luminosité et son aspect en forme d'œuf peuvent s'expliquer par la phase de la Lune.

Le grossissement apparent du PAN en fin d'observation pourrait s'expliquer par la présence avérée de la brume, ayant masquée en partie l'éclat lunaire en première partie d'observation. Néanmoins, il convient de noter que le témoin est certain « *qu'il ne s'agissait pas de la pleine lune* ». Cette certitude n'est malheureusement pas justifiée par le témoin, et ne peut exclure formellement une méprise avec la Lune.

Il est à noter l'état de choc du témoin, effrayé et apeuré par son observation : « *j'ai pris peur* », « *je me suis enfui* ». Lorsqu'il appelle la gendarmerie de Lorgues, les gendarmes notent que le témoin « *semble terrorisé* » et qu'il demande leur intervention « *afin de regagner sa tente qu'il a abandonnée* ».

Observation d'un spot lumineux :

On ne peut toutefois pas exclure une confusion avec un éventuel spot lumineux, utilisé par exemple par des braconniers ou un chasseur de papillons. Il est à noter que lorsque le témoin a entendu comme un soufflement à l'extérieur de sa tente, il a pensé à la présence d'un chasseur. Cette hypothèse, en particulier dans le cadre d'une activité illégale, est beaucoup plus difficile, voire impossible, à démontrer formellement, sans toutefois être exclue.

L'hypothèse d'une confusion avec un phare de véhicule est à exclure, de par l'absence de bruit émanant du PAN rapporté par le témoin, et par le caractère isolé du lieu d'observation (pinède retirée et fortement boisée).

Concernant le bruit insolite entendu avant l'observation du PAN, il peut être expliqué de différentes manières : souffle du vent dans les arbres, présence d'un chasseur ou d'un animal nocturne

Les nombreuses imprécisions du cas, notamment les horaires, ne permettent ni d'exclure ni de confirmer l'une ou l'autre des hypothèses envisagées, bien que celle de la méprise avec la Lune semble plus plausible.

5 – CONCLUSION

Ce cas est peu consistant (témoin unique et isolé), la description du PAN observé est assez précise. La sincérité et la crédibilité du témoin n'ont jamais été mises en doute. Cependant, l'imprécision au niveau des horaires est un sérieux handicap pour identifier formellement le PAN.

Le phénomène décrit présente beaucoup de caractéristiques communes (direction d'observation, forme, taille, couleur) avec un objet astronomique parfaitement connu : la Lune.

Ce n'est pas la perception visuelle du témoin qui est en cause, mais l'interprétation que le témoin fait de son observation à travers son ressenti (panique, fatigue, observation de nuit).

Dans la classification actuelle du GEIPAN, ce cas d'étrangeté faible est classé « C », cas non identifiable par manque de données, bien qu'une méprise avec la Lune soit envisagée. Cette hypothèse pourra être validée ou non à l'avenir in situ.